

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Corrèze



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CHIRAC-BELLEVUE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, de ses séances, à la Salle Polyvalente, après convocation légale, sous la présidence du Maire élu, Mr Stéphane BESSE.

Etaient Présents : Mr Stéphane BESSE, Mme Jocelyne BOUILHAC, Mme Andrée PONCHET, Mr Sébastien MANZAGOL, Mme Marine VILLEBONNET, Mr Gaël TARD, Mr Franck TEISSEDOU, Mr Cyril VERMILLARD, Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mme Lise DELVERT, Mr Bernard DELMAS

Quorum : 11

En préambule de la séance, Robert GANTHEIL, maire sortant, accueille les nouveaux conseillers élus en date du 15 mars 2026. Il dresse un bilan positif du dernier mandant, remerciant l'ensemble du conseil pour leur investissement.

Robert GANTHEIL désigne le doyen des élus, pour ouvrir la séance : Mr DELMAS Bernard.

Secrétaires de séance : Mme Claire REVEILLOU-BILLOT

Début de séance : 18h11

Mr Bernard DELMAS (doyen) prend la parole et salue le travail et l'engagement de l'ancien conseil et annonce la mise en place du nouveau conseil.

Selon l'ordre du jour, le nouveau conseil vote les délibérations en première partie de réunion.

Ordre du jour :

I) Délibérations :

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Lecture de la Charte des élus
5. Indemnités des élus

II) Questions diverses :

- Date de la journée festive

I) Délibérations :

1. Election du Maire :

Stéphane BESSE se porte candidat au poste de Maire. Le vote a lieu à bulletin secret.

Nombre de votants : 11

Nombre de tickets : 11

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 01

A la majorité, Mr Stéphane BESSE est élu Maire.

2. Détermination du nombre d'adjoints :

Mr Stéphane BESSE désigne une liste de deux adjoints.

Le vote a lieu pour la liste des deux adjoints.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

3. Election des adjoints :

Mme Claire REVEILLOU-BILLOT et Mr Cyril VERMILLARD sont désignés par le Maire.

Monsieur le Maire, Stéphane BESSE propose Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, 1^{ère} adjointe et Mr Cyril VERMILLARD, 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande donc de voter à bulletin secret pour ce choix.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 01

Mme Claire REVEILLOU-BILLOT et Mr Cyril VERMILLARD sont donc élus respectivement 1^{er} et 2^{ème} adjoints, à la majorité.

4. Lecture de la Charte des élus :

Mr Stéphane BESSE lit à l'ensemble du conseil municipal la charte des élus qui détermine le rôle et les missions des élus locaux.

5. Indemnités des élus :

Monsieur le Maire propose que le Maire et les deux adjoints perçoivent les taux maximum des indemnités de fonction, mensuellement.

Monsieur le Maire propose que chacun des élus, chaque mois, reverse un montant de ses indemnités sur un compte bancaire (qui sera prochainement ouvert), afin de pallier aux dépenses de collation ou autre.

Mr Stéphane BESSE fait donc procéder au vote :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

II) Questions diverses :

- Date de la journée festive : le 06 juin 2026 avec :
 - Repas des Aînés le midi,
 - Jeux et goûter pour les enfants,
 - A 17h00, pour l'ensemble des Chiracois, avec la participation des associations.
 - A partir de 18h30, un apéritif dînatoire avec DJ
- Le 04 ~~juin~~^{juillet} 2026, un apéritif sera proposé pour la plantation de l'arbre des élus, ainsi qu'un arbre pour Daniel BENOIT pour le remercier du don de son véhicule à la commune.

La fin de la première réunion du nouveau conseil municipal : 18h30

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 20 mars 2026.

Signature Maire,

Mr Stéphane BESSE



Signature du secrétaire de séance,

Mme Claire REVEILLOU-BILLOT